Zeitschrift: La Croix-Rouge suisse Herausgeber: La Croix-Rouge suisse

Band: 74 (1965)

Heft: 2

Rubrik: De semaine en semaine

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 13.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

De semaine en semaine

Soins infirmiers



A la Commission des soins infirmiers

En remplacement du professeur M. Remy, directeur de l'Hôpital psychiatrique de Marsens, membre démissionnaire de la Commission des soins infirmiers, cet organe a nommé son successeur en la personne du Dr O. Wanner, directeur de la maison de santé cantonale de Breitenau/Schaffhouse.

Revision des « directives concernant la formation des infirmières en soins généraux »

La Croix-Rouge suisse procède actuellement à la revision générale de ses « directives concernant la formation des infirmières en soins généraux ». Le 20 janvier dernier, la sous-commission des soins généraux a examiné et discuté le premier projet des nouvelles directives actuellement à l'étude.

Ecole supérieure d'infirmières de la Croix-Rouge suisse

Deux cours parallèles pour infirmières-chefs et monitrices d'une durée de 10 mois et groupant au total 34 participants ont débuté simultanément à Zurich et à Lausanne, le 18 janvier 1965. Précédemment ces cours s'étendaient sur 7 mois seulement.

Auxiliaires-hospitalières Croix-Rouge

L'an dernier, 24 sections de la Croix-Rouge suisse ont mis sur pied 57 cours d'auxiliaires-hospitalières Croix-Rouge qui ont groupé au total 600 femmes et jeunes filles prêtes à mettre bénévolement leurs services à disposition.

Il est d'ores et déjà prévu qu'à l'instar des années précédentes, un certain nombre d'entre-elles participeront aux camps de vacances qui seront organisés ces prochains mois à l'intention de patients atteints de sclérose en plaques. Par ailleurs et pour la première fois, des auxiliaires-hospitalières Croix-Rouge prêteront également leur concours pendant un camp de vacances pour paralysés.

Aides-soignantes pour établissements médico-sociaux

Nouvelle école

L'Ecole d'aides-soignantes de la Chaux-de-Fonds dont nous avons annoncé la création dans notre édition du 15 avril 1964, a ouvert ses portes le 19 octobre 1964. L'école, placée sous la direction de Mademoiselle B. van Gessel, a introduit un programme d'enseignement conforme aux directives de la Croix-Rouge suisse.

Diplômes délivrés en 1964

135 aides-soignantes et aides-soignants pour établissements médico-sociaux (contre 73 en 1963) ont obtenu l'an dernier leur certificat de capacité reconnu par la Croix-Rouge suisse. Cette réjouissante augmentation prouve l'intérêt croissant que suscite cette nouvelle profession dans notre pays. Au 31 décembre 1964, 184 élèves se trouvaient en cours de formation dans l'une ou l'autre des 11 écoles existant à l'heure actuelle.

Entraide



Skoplje, 18 mois plus tard...

Les innombrables amoncellements de ruines qui il y a un an jonchaient encore des quartiers entiers ont complètement disparus. En ce début d'année, Skoplje a pris une physionomie toute nouvelle.

70 000 personnes vivent encore dans des logements provisoires mais de nouveaux immeubles d'habitation apparaissent quotidiennement. La construction de gratte-ciel et de bâtiments industriels se poursuit activement et de jour en jour, la vie reprend une allure plus normale.

« Merci encore au peuple suisse »

Il y aura un an, le 9 mars 1965, qu'a eu lieu à Skoplje la remise officielle des 11 pavillons d'habitation offerts par le peuple suisse aux habitants de Skoplje victimes du séisme du 26 juillet 1963; 44 familles ont pu ainsi être relogées. L'une d'elles nous a écrit peu avant Noël, la charmante lettre que voici:

« Excusez-moi, Messieurs, si je vous écris. Je suis bien sûr une inconnue pour vous. Avec mes enfants, j'habite dans l'une des « maisons suisses » du quartier « Taftalidze » et j'aimerais vous remercier encore, ainsi que tout le peuple suisse. Les mots nous manquent pour vous dire toute notre reconnaissance pour le geste humanitaire que vous avez eu à notre égard après la grande catastrophe qui a détruit notre ville en juillet 1963. C'est une grande joie pour ceux qui ont perdu leur maison que d'avoir de nouveau un foyer. Cette année, nous pourrons fêter joyeusement Noël; l'année dernière, c'était si triste, sans logement, sans sapin... Malheureusement, nous n'avons pas encore d'église.

Notre logement est si joli et agréable; tout est si élégant! Nous y sommes heureux, car tout est si bien construit. La vie continue et nous sommes désormais habitués aux secousses telluriques. Depuis le mois de juillet 1963, la terre a tremblé déjà 590 fois jusqu'ici.

Nous souhaitons à tous les Suisses beaucoup de bonheur pour l'année 1965!

En Suisse, à l'étranger

Instituée au tout début de la Deuxième Guerre mondiale, l'œuvre des parrainages de l'ancien service du « Secours aux enfants », devenu aujourd'hui le « Service social-Secours aux enfants-Parrainages » de la Croix-Rouge suisse est toujours en cours et accusait à fin 1964, un total de 9840 souscriptions dont: 5997 pour les réfugiés tibétains, 1530 en faveur de familles suisses, 1124 pour la Grèce (vieillards et enfants), 677 au bénéfice de familles algériennes, 239 en faveur d'enfants étrangers hospitalisés en Suisse. Le solde, soit quelque 260 parrainages concernent des actions diverses de moins grande portée que les précédentes (aide constructive à l'Italie, homes d'enfants en France, réfugiés hongrois, vieillards de différents pays).

Certains « parrains » sont remarquablement fidèles. Il en est qui, régulièrement, pendant plus de 10 ans, parfois davantage versent leur contribution mensuelle de fr. 10.— ou plus...

Au nombre de ces « fidèles », mais à titre d'exception, citons la Société de la Croix-Rouge de la Jeunesse de Nouvelle-Zélande qui, en 11 ans a mis à notre disposition des fonds ayant permis de financer déjà les séjours en Suisse de 50 enfants asthmatiques de 11 nationalités diverses, ainsi que 65 « parrainages » d'enfants grecs, autrichiens et allemands secourus dans leur propre pays.

Cette aide venue des antipodes méritait bien une mention spéciale!

Les enfants d'aujourd'hui remercient au nom des enfants d'hier...

La ville de St-Pölten, en Autriche, n'a point oublié ce que la Suisse fit pour ses enfants au cours des années d'après-guerre: pour les enfants des années 1946 à 1949 auxquels nos familles ouvrirent toutes grandes les portes de leurs foyers et redonnèrent santé et joie de vivre.

Et c'est ainsi que 15 ans plus tard, les enfants des classes gardiennes de la ville de St-Pölten ont voulu témoigner leur reconnaissance à la Croix-Rouge suisse qui fit tant pour leurs aînés, en confectionnant, à titre de « merci symbolique », des tricots, de petits vêtements — dont une jaquette tyrolienne! — et divers travaux manuels tous plus jolis les uns que les autres... Après avoir fait l'objet d'une exposition, ces dons sont par-

venus à bon port par les soins de notre Ambassade de Vienne.

Aide à l'Algérie

Le 1er janvier 1965, un tremblement de terre a sévi dans la région de M'Sila, en Algérie, faisant de nombreux sans-abri. Grâce à une contribution de fr. 10 000 de la Confédération, la Croix-Rouge suisse a pu faire parvenir au Croissant-Rouge algérien un lot de couvertures destinées aux victimes du séisme.

Service Croix-Rouge



Mouvement des effectifs

Par suite de l'abaissement de l'âge-limite des hommes astreints au service militaire, l'effectif total des membres des colonnes Croix-Rouge, a été moins élevé en 1964 qu'en 1963 (1964: 2192; 1963: 2223). Par contre, les colonnes ont compté l'année dernière davantage d'hommes soumis à l'obligation de suivre des cours de répétition (1964: 1815; 1963: 1742).

L'effectif global des femmes incorporées dans les détachements du Service de la Croix-Rouge accuse une légère augmentation, bien que l'effectif des « aidessoignantes » soit à nouveau en légère régression. Alors que l'effectif réglementaire de cette catégorie de volontaires est fixé à 3120, les effectifs réels font état de 899 aides-soignantes seulement. L'effectif des éclaireuses est demeuré pour sa part stationnaire et celui des spécialistes est en légère augmentation.

Le licenciement de membres du Service de la Croix-Rouge appartenant à 3 classes d'âge a évidemment des répercussions sur les effectifs féminins. Comme ces licenciements affectent principalement des membres de la « réserve d'âge », l'effectif des formations n'est heureusement guère touché par cette mesure. 28 femmes appartenant aux classes d'âge 1906 à 1908 qui avaient été libérées en 1964 ont demandé à demeurer incorporées plus avant au Service de la Croix-Rouge.



GONDRAND

votre expéditeur depuis 1866

Bâle, Brigue, Buchs, Chiasso, Genève, Romanshorn, St-Gall, St. Margrethen, Schaffhouse, Vallorbe, Zurich



A. Bangerter & Cie S.A. Fabrique de produits en ciment 3250 Lyss Téléphone 032 - 84 31 31